

Arrondissement
de MULHOUSE

Nombre des Membres
du Conseil Municipal

élus :
33

Conseillers en fonction :
33

Conseillers présents :
22

Conseillers absents :
11

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 27 mars 2025
dans la salle des Commandeurs de l'Hôtel de Ville de Rixheim
(le vingt-sept mars de l'an deux mille vingt-cinq)

sous la présidence de Madame Rachel BAECHTEL, Maire

Présents (22) : Mmes et MM. Rachel BAECHTEL, Catherine MATHIEU-BECHT, Jean KIMMICH, Maryse LOUIS, Patrice NYREK, Richard PISZEWSKI, Marie ADAM, Christophe EHRET, Dominique THOMAS, Sophie ACKER, André GIRONA, Patrick BOUTHERIN, Alain DREYFUS, Michèle DURINGER, Eddie WAESELYNCK, Raphaël SPADARO, Miné SEYHAN, Olivier BECHT, Véronique FLESCHE, Sébastien BURG, Alexandre DURRWELL et Marie-Pierre BOUGENOT

Excusés (11) :

Mme Barbara HERBAUT
M. Philippe WOLFF (procuration à M. KIMMICH)
Mme Valérie MEYER (procuration à M. EHRET)
M. Adriano MARCUZ
M. Bruno TRANCHANT (procuration à M. PISZEWSKI)
Mme Isabelle TINCHANT-MERLI (procuration à Mme BAECHTEL)
Mme Guileine LEVY
Mme Nathalie KATZ-BETENCOURT
Mme Bilge BAYRAM
Mme Bérengère MICODI
M. Lucas SCHERRER

-o-O-o-

Point 4 de l'ordre du jour

Vote des taux des impôts directs locaux

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et les mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

La taxe d'habitation ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Les taux d'imposition appliqués en 2024 étaient de :

- 29,29 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- 64,42 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- 15,20 % pour la taxe d'habitation.

Il est proposé de maintenir ces taux.

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- de fixer les taux communaux des impôts directs locaux pour l'exercice 2025, comme suit :
 - 29,29 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
 - 64,42 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties,
 - 15,20 % pour la taxe d'habitation,
- de charger Madame le Maire
 - de notifier cette décision aux services préfectoraux,
 - de transmettre l'état 1259 complété à la Direction Départementale des Finances Publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

= = = = =

Délibéré comme dessus

Pour extrait conforme
RIXHEIM, le 01 avril 2025

Le Maire,


Rachel BAECHTEL

Le Secrétaire de séance,


Alexandre DURRWELL

Voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publié sur le site Internet de la commune de Rixheim le 02 AVR. 2025



COMMUNE : 278 RUXHEIM
ARRONDISSEMENT : 68 MULHOUSE
TRÉSORERIE OU SGC : SGC MULHOUSE

FINANCES PUBLIQUES

N° 1269 COM (1)

TAUX
FDL
2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits références 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	19 637 583	29,29	95,77	20 107 000	5 889 340		
Taxe foncière non bâties (TFNB)	96 387	64,42	177,55	99 900	64 356		
Taxe d'habitation (TH)	1 121 598	15,20	49,94	640 000	97 280		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
				Total	6 050 976		
Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2025	Taux de majoration voté 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)
Taxe foncière bâties (TFB)	8	9
Taxe foncière non bâties (TFNB)	Produit total souhaité = 6 050 976	
Taxe d'habitation (TH)		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)	

Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case ☐

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatoires	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	84 107			392 976	69 054	365 374	1 460 879	2 372 390

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux votés (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11) 2 372 390	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025

A COLMAR
Le 13 MARS 2025
Pour la Direction des Finances publiques,
XAVIER MENETTE

Le Pour la Préfecture,
Le Pour la Commune,

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

...על שם יחסי המעורבות של המדינה בשוק העבודה.